

BULLETIN DE LA

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Syndicat National CGT des Travailleurs de la Recherche Scientifique

10, rue de Solferino 75341 PARIS CEDEX 07

Tél. : 551 64 67



BULLETIN MENSUEL N° 171 - MARS-AVRIL 1976

SNTRS - CGT
C.C.P. 30.510-68 - LA SOURCE

UNE PUISSANTE

BATAILLE

par J.P. RICCIO
Secrétaire Général adjoint

Chaque adhérent(e) va vivre à l'heure de notre 15^e Congrès National, pendant plusieurs semaines.

Cela ne signifie aucunement que notre syndicat va se soustraire de la réalité pour réfléchir entre quatre murs.

Notre 15^e Congrès sera en prise directe avec l'action et puisera aux sources de la vie syndicale quotidienne :

■ Celle, de la défense de notre pouvoir d'achat, dont la puissante grève du 9 Mars 1976 (secteur public et nationalisé) a montré qu'elle est au cœur des préoccupations des travailleurs.

La signature précipitée, honteuse, de l'accord salarial 1976 par les dirigeants de la FEN, de FO et de la CFTC ne règle pas la question.

Les quelques concessions du pouvoir, "justifiant" leur signature sont sans commune mesure avec l'ampleur et la force de la grève du 9 Mars.

L'action revendicative qui se poursuit et se développe peut seule mettre en échec la politique d'austérité gouvernementale.

La CGT en ne signant pas cet accord et en appelant les travailleurs à l'action, y compris sur l'ensemble du contentieux entre l'état-patron et les fonctionnaires, adopte ainsi une position cohérente, conforme aux aspirations des personnels.

■ Celle, de l'action pour l'obtenir de l'ensemble des revendications spécifiques aux personnels du CNRS et de l'INSERM.

Le blocage de ces revendications, pose avec force, aujourd'hui, la question de la carrière minimale convenable pour chaque catégorie, et sur laquelle le syndicat entend engager toutes ses forces.

L'action du 29 Janvier, celle du 9 Mars, à la Direction du CNRS et de l'INSERM démontre là aussi, que les personnels refusent les décisions d'auto-

rité, qu'ils n'entendent pas en subir les conséquences, qu'ils veulent obtenir satisfaction sur leurs légitimes revendications.

Ainsi la situation se caractérise-t-elle par :

- une attaque permanente contre le pouvoir d'achat des salaires, aggravée par la dévaluation déguisée du franc, le chômage massif, l'acharnement du patronat et du gouvernement de s'opposer aux revendications sociales
- une recrudescence significative des luttes revendicatives dans tous les secteurs, en particulier public et nationalisé.

Les élections cantonales témoignant de la condamnation anti sociale du gouvernement.

L'ensemble des revendications particulières et générales nécessite qu'on en finisse avec les faux-fuyants et appelle des solutions négociées sérieuses.

Pour cela, il faut puissante CGT, un syndicat capable d'assumer toutes ses responsabilités, à tous les niveaux.

Ainsi les succès que notre syndicat vient de remporter à toutes les élections (Comité National - CAES - Grands Electeurs - Directoire) au CNRS, doivent se traduire par l'adhésion des personnels qui nous accordent leur confiance.

La puissante bataille de renforcement que la CGT vient de lancer (voir le SNTRS-Informations que vous avez reçu, dernièrement) répond à cette question.

Le syndicat doit pouvoir compter sur CHACUN de ses membres : chaque adhérent(e) est appelé(e) à s'engager à fond dans cette action vitale, déterminante, pour une défense plus efficace des revendications.

la confiance des personnels du CNRS envers le SNTRS-CGT nettement confirmée par 3 IMPORTANTES ELECTIONS

● ELECTIONS AU C.A.E.S. :

Le SNTRS-CGT obtient 41,6 % de voix et 10 élus, la CFDT 30,9 % et 7 élus, le SNIRS 15,3 % et 3 élus, FO 12,2 % et 3 élus.

Par rapport aux élections du CAES de 1973 il y avait 345 votants de plus et notre syndicat gagne 186 voix. Malgré 1 siège de moins à pourvoir nous gardons nos 10 sièges, la CFDT et le SNIRS perdent 1 siège et FO en gagne 1.

Avec les 8 élus du SNCS-FEN dans le collège chercheur et les 2 élus SNPCEN-FEN dans le sous-collège "contractuel de Physique Nucléaire" qui se présentaient sur une plateforme commune avec le SNTRS, nous avons donc 20 élus sur 40 au CNAS du CAES.

Trois camarades du SNTRS ont été élus au Bureau du CAES : J.P. SCHATTE, J. LEROY et R. COSME.

● ELECTIONS DES 40 "GRANDS ELECTEURS" DES PERSONNELS DES SERVICES CENTRAUX ET GÉNÉRAUX AU DIRECTOIRE :

Le SNTRS-CGT enlève la totalité des 40 sièges malgré un scrutin compliqué, défavorisant dans son principe les organisations syndicales représentatives (scrutin uninominal majoritaire à un tour, chaque électeur étant éligible).

Cette élection avait pour but de désigner les "grands électeurs" des personnels concernés, leur permettant de participer au second degré à l'élection de 10 membres du Directoire.

Les 40 candidats du SNTRS-CGT sont tous nettement élus devant leurs concurrents des autres syndicats avec environ 3 fois plus de voix.

Notons que si la CFDT présentait également 40 candidats, FO et le SNIRS n'avaient pu en trouver réciproquement que 8 et 5 prouvant ainsi leur incapacité à représenter ces catégories de personnels. Les divers candidats "indépendants" ont fait des scores ridicules.

● ELECTION DES REPRÉSENTANTS DES ITA AU DIRECTOIRE

Le SNTRS-CGT arrive largement en tête avec 41,54 % des voix (soit plus 2 % par rapport au Directoire de 1971) distançant de plus de 10 % la CFDT qui recueille 30,40 %, le SNIRS obtient 15,96 % et FO 12,09 %.

Le SNTRS-CGT sera la seule organisation syndicale d'ITA à avoir 2 élus au Directoire, nos camarades Guy DUPRE et Marie-Thérèse VALADAS.

Ils sont tous deux élus avec le quotient électoral, de même que l'élu CFDT, quant au SNIRS et à FO ils obtiennent chacun un élu au plus fort reste.

G. DUPRE
Secrétaire Général

* * * * *

INFORMATIONS EN BREF ... INFORMATIONS EN BREF ... INFORMATIONS EN BREF ... INFORMATIONS EN BREF ...

informaticiens

Les premiers examens organisés par la Direction du CNRS découlant des textes de Décembre 75 et des arrêts d'application qui viennent de paraître ont conduit notre syndicat à adresser une ferme protestation à la Direction du CNRS.

Tout en réaffirmant notre opposition de principe au passage d'examen pour le reclassement des personnels en place, nous avons rappelé à la Direction qu'elle s'était engagée dans les discussions à ce que ces examens se déroulent dans des "conditions souples" pour les intéressés.

Nous entendons avec le soutien des intéressés qui doivent faire connaître leur exigence obtenir que le CNRS respecte ses engagements.

LES COLLECTES SUR LA VOIE PUBLIQUE :

"GACHIS DES INTELLIGENCES - DÉTRESSE DES LABORATOIRES"

C'est dans ces termes que notre Secrétaire Général Guy DUPRE s'est adressé à la presse le 3 Mars.

En effet c'est devenu une tradition, la ligue nationale contre le cancer a lancé pendant une semaine les quêtes sur la voie publique, bénéficiant de tous les moyens d'information : radio, télévision, presse etc.. Le public a été invité une fois de plus à se montrer généreux pour une cause dite d'intérêt national.

Or que fait le gouvernement pour impulser les recherches sur le cancer ? Il faudrait que le financement des recherches sur le cancer, par l'état soit multiplié par 15 pour que la France se hisse au rang des Etats-Unis !

En 1975 et 1976 sur les 89 candidatures retenues par la commission de l'INSERM N° 2 couvrant le domaine des recherches sur le cancer 17 chercheurs seulement ont pu être recrutés sur un emploi budgétaire. L'ancienneté moyenne pour franchir un grade est passée à l'INSERM de 2,4 années en 1969 à 7,5 années en 1975 pour les chercheurs médicaux travaillant sur le cancer.

Pour les personnels techniques de ces disciplines (comme pour l'ensemble des ITA du CNRS et de l'INSERM) le déclassement systématique touche près de la moitié d'entre eux.

La déclaration de notre Secrétaire Général montrant la lourde responsabilité du gouvernement a recueilli un large écho dans la presse, en voici les extraits essentiels :

« En rappelant ces réalités, le syndicat des travailleurs de la recherche scientifique CGT du CNRS et de l'INSERM et assimilés voudrait attirer l'attention de l'opinion publique, non pour s'opposer à l'expression de la générosité populaire mais au contraire pour souligner l'ampleur et la gravité des responsabilités assumées par le gouvernement dans le non développement des moyens consacrés à la recherche scientifique française.

Les recherches sur le cancer ou les sciences de la vie sensibilisent à juste titre l'opinion, mais tous les domaines de la recherche connaissent la détresse !

Or des progrès ou des découvertes dans un secteur peuvent avoir des répercussions dans un autre secteur - La recherche médicale n'échappe pas à cette loi.

Une politique gouvernementale et présidentielle qui contraît les scientifiques d'un pays, à se transformer en "démarcheur" pour récolter quelques maigres ressources - que ce soit par la voie des campagnes de mendicité ou en frappant aux portes des grandes sociétés privées - est une politique d'abandon et de décadence. Elle s'oppose directement aux progrès des connaissances et à la satisfaction des besoins sociaux correspondant au développement des sciences et des techniques.

En restant silencieux, en n'agissant pas collectivement en tant que tels contre l'usage négatif des progrès scientifiques et techniques ou pour le développement d'une recherche au service de tous les travailleurs de la recherche porteront une part de responsabilité.

De part les orientations politiques du gouvernement, les initiatives des scientifiques et des travailleurs de la recherche s'inscrivent dans des directives ou des contraintes de "l'enveloppe financière" imposée autoritairement par les directions générales ou les autorités de tutelles.

C'est pourquoi, ils ne peuvent plus dissocier leur responsabilité scientifique de la lutte à mener pour faire prendre en compte leurs avis, leurs solutions et obtenir de réelles possibilités d'intervention ; la liberté d'expression individuelle et collective prend alors un relief particulier.

Cette dernière est gravement menacée par la généralisation de clause de secret ou d'entraves aux publications scientifiques imposées par l'autoritarisme grandissant du pouvoir politique ou par les accords du type Rhône/Poulenc-CNRS qui veulent assujettir le travail scientifique aux intérêts privés de quelques groupes industriels financiers dominants.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'apparaissent dans les laboratoires de recherche du CNRS des situations parfaitement anormales telles celles que notre organisation a déjà eu l'occasion de dénoncer à propos du laboratoire de primatologie du CNRS de Villejuif, qui est administré par le président de l'association privée pour le développement de la recherche sur le cancer à Villejuif.

Que cet administrateur ait pu couvrir de son autorité le double paiement de mêmes factures (par le CNRS et par l'association) à une société privée montre à l'évidence qu'une telle orientation politique porte en elle les germes de tels agissements.

Là où le scandale est patent, c'est que l'aide comptable qui a révélé ces faits fut licencié du CNRS et de l'association.

Réclamer dans tous les domaines le développement de l'activité scientifique autrement qu'en organisant la mendicité, redonner à la recherche une priorité, prendre en compte les avis des travailleurs scientifiques, telles sont les mesures d'urgence qui s'inscrivent comme un élément de solution à la crise actuelle de la recherche.

Le S.N.T.R.S.-CGT appelle les travailleurs de la recherche à s'organiser à débattre et à trouver les voies pour défendre leur outil de travail, leur revendication, et faire converger leur lutte avec celles de tous les salariés. »

ACCORDS SALARIAUX* : nouvelle trahison de la f.e.n. et de f.o.

Après 10 séances de simulacre de discussions l'accord salarial pour 1976 a été signé par la FEN, la CFTC et les autonomes.

Ignorant délibérément la volonté exprimée massivement par les fonctionnaires et assimilés d'obtenir

- le minimum de rémunération à 2 000 F
- un acompte mensuel de 300 F à valoir sur une remise en ordre des traitements revendiqués par la CGT et la CFDT,

les signataires ont accepté un "accord" sans commune mesure avec l'ampleur du mécontentement exprimé au cours des grèves et manifestations du 9 Mars.

Ils se sont contentés de demander la reconduction de l'accord salarial 1975 (qu'ils n'ont même pas obtenu..) alors que celui-ci a eu comme principal effet la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires et assimilés.

Les dés étaient pipés au départ puisque le baromètre utilisé par le pouvoir pour déterminer l'augmentation du coût de la vie : l'indice de l'INSEE, était truqué comme l'ont montré toutes les organisations syndicales et familiales.

La CGT a fait la démonstration que pour la seule année 1975, la différence entre son indice et celui de l'INSEE était de 5%.

Quel est donc le contenu de cet accord.

I - MESURES CONCERNANT LES SALAIRES

Au 1er Janvier 1976 : +1,6 % diminués de 0,20 % qui ont été trop perçus en 1975 (!!!) soit +1,4 %

Signalons que pour les deux premiers mois de l'année le coût de la vie a augmenté déjà de plus de 2 %

Au 1er Avril 1976 : Augmentation en fonction de la hausse des prix (indice INSEE) +1 % en mesures d'anticipation

Au 1er Juillet 1976 : Augmentation en fonction de la hausse des prix (indice INSEE) +5 points à tous les niveaux dont 1,25 % en moyenne seront gagés au titre du maintien du pouvoir d'achat et à des mesures catégorielles (on ignore lesquelles) +0,75 % de mesures d'anticipation mais une partie pourrait être déduite par la mesure précédente (?)

Au 1er Octobre 1976 : Augmentation en fonction de la hausse des prix (indice INSEE) +0,75 % de mesures d'anticipation

Au 1er Janvier 1977 : Rattrapage en fonction de la hausse des prix (indice INSEE) suivant la formule pour évaluer l'augmentation du 3è mois : $c = \frac{a + 2b}{3}$

II - MESURES CONCERNANT LES PETITES CATEGORIES

a) mesures pour les 9B (à compter du 1/1/76)

au 1er échelon : + 5 points ce qui donne l'indice 182

au 2è échelon : + 3 points ce qui donne l'indice 183

On voit l'absurdité d'une telle mesure, le 3è échelon ayant l'indice 183

Or comme tout franchissement d'échelon doit se traduire par une augmentation de salaire : ce sont les 4 premiers échelons de la 9B qui sont à revoir ; celle-ci n'étant pas supprimée officiellement.

b) prime de 75 F pour les 4 premiers échelons de la 9B (au lieu de 50 F) (à compter du 1/1/76)
50 F pour le premier échelon des 8B et 6D

On voit là encore des anomalies : le 1er échelon de la 8B percevra plus d'argent que le 2è. (Peut-être faudra-t-il encore attendre un an pour que ces aumones soient enfin accordées).

c) les agents ayant un indice inférieur à l'indice 272 doivent percevoir l'indemnité de résidence correspondant à cet indice (à compter du 1/10/76)

D'autres mesures très limitées concernent les promotions, le supplément familial, l'indemnité de résidence, nous reviendrons dans un prochain Bulletin sur les divers aspects de cet accord qui consacre une nouvelle dégradation de la situation des agents de la Fonction Publique.

4 *Pour le détail de ces accords salariaux adressez-vous
aux responsables de votre section.

J.C. GINET
Secrétaire National

XV CONGRES DU SNTRS

5-6-7 MAI 1976

Avec la participation de R. LEGUEN
Secrétaire Général de l'U.G.I.C.T.
Membre de la C.E. de la C.G.T.

* LA CONFÉRENCE NATIONALE DE LA SECTION I N S E R M *

Le S.N.T.R.S. est l'organisation syndicale des travailleurs du CNRS, de l'INSERM et assimilés, les personnels de la recherche médicale sont organisés en son sein d'une façon spécifique : la section Nationale I.N.S.E.R.M.

La Conférence Nationale INSERM prévue dans les statuts du SNTRS-CGT est composée des représentants élus des sections INSERM, elle se réunit 1 fois par an pour fixer l'orientation de la section et apporter sa contribution au Congrès du SNTRS.

Les membres de la conférence doivent élire le bureau de la section Nationale INSERM, le bureau INSERM élit son secrétariat et le secrétaire général de la section Nationale INSERM.

La conférence nationale s'est tenue le jeudi 4 Mars 1976. La représentation était basée sur 1 mandat par section plus 1 par fraction de 5 adhérents et dans le souci de faire participer le plus de syndiqués, il y avait une représentation des isolés (dans les mêmes proportions que les sections, les délégués étant élus par la conférence des isolés.

La conférence s'est tenue dans de bonnes conditions, 23 camarades ont participé à ces travaux (35 mandats donnés aux sections). Si la participation a été très bonne pour la région parisienne il faut souligner la sous représentation de la Province, 1 seul camarade délégué pour la région marseillaise.

Les travaux de la conférence ont tourné autour de l'activité de la section nationale INSERM depuis le dernier Congrès : nombreuses élections auxquelles nous avons dû faire face, (commission paritaire, commission dérogation, conseil d'administration, commissions scientifiques spécialisées, conseil scientifique, CAES, CAS) analyse des résultats et perspectives de travail et de syndicalisation que nous opposait une situation nouvelle dûe en partie à des succès non négligeables à ces élections, entre autre aux commissions paritaires.

Ensuite nous avons axé la discussion sur les problèmes d'organisation de la section nationale INSERM, de ses différentes instances, ainsi que de leur insertion dans les instances du SNTRS.

Voici ce qu'il en est ressorti

- élection des membres de la C.E. par la conférence nationale 27 camarades ont été élus (la liste figure dans le SNTRS-Informations N° 10 de Mars 1976)
- élection du Bureau National INSERM 14 camarades ont été élus.

Le Bureau National (qui depuis s'est réuni le 18 Mars 1976 a élu le secrétariat et la secrétaire de la section nationale INSERM - soit :

Secrétariat : COURTALON Annie
WANSTOK Frida
BAZIN J.Pierre
BRIGANT Lucienne
ALEXANDRE Yvonne

La Secrétaire Générale de la
section nationale INSERM :
WANSTOK Frida

Tous les membres du bureau national sont proposables pour le conseil national du SNTRS et éventuellement des camarades de Province. Tous les membres du secrétariat INSERM seront proposés pour le bureau national du SNTRS. Chaque secrétariat, étant l'exécutif restreint l'un pour le CNRS, l'autre pour l'INSERM.

Voici les propositions que notre section Nationale INSERM entend faire au Congrès du SNTRS, ceci afin de faire un travail au plus près des préoccupations de nos adhérents d'être efficaces en utilisant au maximum nos possibilités nouvelles.

Y. ALEXANDRE

INFORMATIONS EN BREF ... INFORMATIONS EN BREF ... INFORMATIONS EN BREF ... INFORMATIONS EN BREF ...

administratifs

L'action menée par nos camarades de l'INRA à l'initiative de leur syndicat CGT a non seulement permis de combler le retard concernant la "prime" des catégories D par rapport au CNRS, mais d'apporter des améliorations importantes.

Les indemnités pour travaux supplémentaires (prime) des catégories 4 et 5D (il n'y a pas de 6D et de 6Dbis à l'INRA) seraient substantiellement augmentées pour atteindre au moins 75 % du montant de la prime des catégories B similaires.

Le SNTRS a immédiatement saisi le CNRS pour exiger que des mesures identiques soient prises pour nos administratifs.

Il importe que partout comme l'ont prévu les sections de la Halle aux Vins, d'Orsay, de Gif les intéressées soient réunies pour appuyer par leurs actions les démarches du SNTRS-CGT.

"PRIORITE AU TRAVAIL MANUEL" ?

LES PAROLES ET LES ACTES

Novembre 1975 : le Ministère des Finances donne son accord de principe au projet de modifications statutaires concernant la reconnaissance et le reclassement des professions manuelles au CNRS (voir BRS N°167) cela après des mois de négociations et d'action des intéressés à l'initiative du SNTRS-CGT.

Mars 1975 : TOUJOURS RIEN DE PARU AU JOURNAL OFFICIEL ! et ce en dépit des grands discours officiels sur la revalorisation du travail manuel et la mise en place du fameux "Secrétaire d'Etat à la Condition des Travailleurs Manuels".

Ce nouveau ministre peu avare de discours... et d'affiches répondait d'ailleurs enfin à notre syndicat qui lui réclamait une entrevue

"J'ai fait part de votre démarche auprès des instances intéressées, et de l'intérêt qui s'attache à une décision conforme aux objectifs du gouvernement en matière de revalorisation du travail manuel, et qui tienne compte de votre légitime souhait de la voir intervenir aussi rapidement que possible".

Les ouvriers et personnels de services du CNRS ne sauraient se contenter de déclarations, ils veulent des actes, c'est à dire : LA SORTIE RAPIDE DU TEXTE, ET LE RECLASSEMENT IMMEDIAT DES PERSONNELS EN PLACE.

Pour les personnels de cantine, l'action du 28 Octobre dernier (où toutes les cantines étaient fermées) a contraint la Direction du CNRS et les Finances à reculer par rapport à leurs propositions initiales inacceptables.

Les nouvelles propositions (que les intéressés peuvent se procurer auprès des secrétaires de sections SNTRS-CGT) sont encore très nettement insuffisantes, et les personnels de cantine soutenus par notre syndicat entendent poursuivre leur action avec l'appui de tous les personnels comme ils l'ont montré le 29 Janvier et le 9 Mars.

Ces actions, qui ont réuni les personnels de toutes catégories confrontées comme les professions manuelles et sociales à l'intransigeance des pouvoirs publics, ont contraint la Direction à nous accorder une réunion sur l'ensemble du contentieux le 26 Mars prochain.

Les représentants du SNTRS-CGT à cette réunion défendront fermement les revendications des professions manuelles et des personnels de cantine, MAIS IL EST CLAIR QU'EN DEFINITIVE C'EST LA POURSUITE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTION FERME DES INTERESSES QUI IMPOSERA A LA DIRECTION ET AUX MINISTERES :

- LA SORTIE RAPIDE DES TEXTES AU J.O.
- LE RECLASSEMENT DES PERSONNELS EN PLACE SANS ESSAIS
- LES MOYENS BUDGETAIRES A CE RECLASSEMENT
- LA RECONNAISSANCE, DANS CE TEXTE, DES PERSONNELS DE CANTINE, PRENANT VERITABLEMENT EN COMPTE LEURS QUALIFICATIONS.

A. MONTINTIN
Secrétaire National

▣ DES SYNDIQUES MIEUX INFORMES ▣

L'information syndicale en direction de chaque syndiqué est faible, trop générale parfois, en tout cas notoirement insuffisante.

Notre 15^e Congrès sera appelé à prendre de très importantes décisions en ce qui concerne cette information. Sans attendre le Congrès, nous voulons prendre un certain nombre de dispositions techniques ; au rang desquelles, la fiche (voir au dos) que nous vous demandons de remplir très complètement et de renvoyer par retour de courrier.

Cette fiche, peut seule, nous permettre

- de vous envoyer, rapidement et sans erreur, à l'adresse choisie par vous, les informations syndicales (ce journal, la Tribune des fonctionnaires, OPTIONS, etc...)
- de vous envoyer les documents spécifiques correspondant à votre situation particulière (catégorie, profession, etc..)
- de mieux connaître, et donc de mieux défendre, la situation des adhérents.

De plus, et ce n'est pas accessoire, cette fiche nous permettra, par sa mise à jour régulière, d'éviter une énorme perte de temps (donc d'utilisation de militants, plus utiles à l'activité revendicative) et des dépenses financières très importantes.

En dernier lieu, le passage de notre fichier sur informatique, nous impose ce système de fiche.

Pour une meilleure défense de vos intérêts, pour être mieux informés, consacrez quelques instants à l'établissement et à l'envoi de votre fiche.

G. BERNET
Trésorier Général

A REMPLIR SOIGNEUSEMENT PAR CHAQUE ADHERENT DU S.N.T.R.S.-CGT
 ET A RENVOYER D'URGENCE AU SIEGE DU SYNDICAT
 - 10, RUE DE SOLFÉRINO 75341 PARIS CÉDEX 07



FICHE INDIVIDUELLE D'ADHERENT DU SNTRS-CGT

CONCERNANT :

NOM, PRENOM

Adresse personnelle N° et nom de Rue

Complément adresse lieu dit

Codé postal bureau distributeur

Date naissance

ATTENTION S.V.P.
 employer un caractère d'imprimerie par case (laisser une case en blanc entre chaque mot)

ATTENTION

. POUR TOUTE MODIFICATION RECLAMEZ UN BULLETIN IDENTIQUE A VOTRE SECTION ET ADRESSEZ-NOUS LA DERNIERE BANDE DU JOURNAL

. SI VOUS NE RECEVEZ PAS REGULIEREMENT LE JOURNAL RECLAMEZ DE LA MEME MANIERE

VOUS TRAVAILLEZ DANS (préciser lequel)	VOUS ETES, EN FONCTION	EN RETRAITE	ISOLE
1 GROUPE LABOS CNRS	N° D'AGENT	CNRS	INSERM "AUTRE"
1 UNIVERSITE	CONTRACTUEL		
1 HOPITAL	VACATAIRE PERMANENT		
1 C.H.U.	SUR POSTE HORAIRE		
1 AUTRE ETABLISSEMENT	SUR CONTRAT		
ADRESSE PRECISE :	FONCTIONNAIRE		Catégorie Echelon
	PRECISEZ "AUTRE" ORGANISME		
CODE POSTAL	Fonction réelle (peintre, dactylo, collaborateur, etc..)		
N° de votre commission scientifique (CNRS / INSERM)			

CREATION NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE - MERCI.

MODIFICATION

MEMOIRE

ANNULATION date de mise à jour date dernière sortie

Dép. section P

U 3 0 4

AN PC AN NA C E



REPONDEZ A CHAQUE QUESTION EN INDIQUANT VOTRE SITUATION ET EN METTANT UNE CROIX DANS LA CASE CORRESPONDANTE.

MERCI.